REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026 à 20H30 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, BERNARD Jean-François, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, MAGNERON Nicolas, COLLIER Katie, DEMPURE Joël, GOICHON Laurent

Absents excusés : JOLLY Jacques (Pouvoir), RUMEUR Sylvie (Pouvoir), CHAIGNEAU Elodie

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance 25 mars 2026

VOTE DES COMPTES 2025

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de la précédente réunion du conseil municipal le budget 2025 avait été détaillé par chapitre et par compte, que le budget est composé d'une section fonctionnement et d'une section investissement. Il ressort le résultat suivant :
En excédent de la section de fonctionnement : 267677€ ;
En déficit d'investissement : 76055.62€
M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions concernant le budget 2025 puis demande à Isabelle BAUDRIT de faire voter les comptes 2025 après être sorti de la salle de conseil. Le budget 2025 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2026

De même lors du précédent conseil, il avait été détaillé l'ensemble des chapitres et lignes du budget prévisionnel 2026. Il leur propose de reprendre les comptes pour lesquels les notifications préfectorales ont été reçues.

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années les travaux effectués sur les bâtiments, voirie, environnement...l'ont été en autofinancement. Au vu de la baisse des aides et de la hausse des prix, il est nécessaire d'étaler les travaux à envisager et de financer certains par un emprunt par exemple.

- ✓ Pour cette année, il est prévu le changement du chauffage sur les logements de Hanc, la révision du logement de Bouin, rue des Cyprès après le départ du locataire, l'achat de panneaux de signalisation, de refaire la réserve incendie à l'Houmelée, Solin de la Salle des Fêtes d'Ardilleux, matériel informatique, réparation de la cloche d'Ardilleux, neutralisation du poteau électrique devant l'église de Bouin.

Stéphane PAQUEREAU demande s'il ne serait pas possible de remplacer un des tracteurs tondeuses ? M. le Maire rappelle que deux des trois tracteurs fonctionnent bien pour le moment, et que le troisième peut encore servir.

Laurent GOICHON propose de remplacer le fourgon qui commence à être en mauvais état. C'est certainement un investissement à envisager dans le courant du mandat.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques, Il fait passer au vote le budget prévisionnel 2026 qui est adopté à l'unanimité et qui s'équilibre ainsi :
Section de fonctionnement : 1 004 458.00 €
Section d'investissement : 174 155.62 €

VOTE DES TAXES D'IMPOSITION 2026

Le Conseil municipal prend connaissance de la notification des bases et des taux d'imposition de la commune pour l'année 2026 :
Taxe Foncière Bâtie : 31,36
Taxe Foncière Non Bâtie : 53,19
Taxe d'Habitation (sur résidence secondaire) : 11,94

Produit attendu pour le budget 2026 : 314 877€
M. le Maire propose d'augmenter les impôts de 2 %, un débat s'ensuit ; après vote des membres, aucune augmentation des taux ne sera appliquée cette année par 8 voix contre, 7 voix pour et 2 abstentions.

VOTE DES SUBVENTIONS

M. le Maire propose de voter les subventions 2026.

Action pass-sport loisirs	60€ par enfant/an (dans la limite du montant de l'adhésion)
Aide aux voyages scolaires	50€ par enfant/an
Eclas 79 (Mot à mot)	100€
Abri de Chef Boutonne	100€
Hôpital de Ruffec	200€
Hôpital des Enfants Poitiers	100€
ADMR	500€
Ecole de Pioussay	1500€ (frais de transport scolaire...)
Associations Communales	150€/an/association (avec condition d'organisation d'animation ouverte à tous)
Anciens combattants	250€
Association Transport Solidaire	100€

- ✓ Concernant les l'association d'anciens combattants : jusqu'à présent lors des cérémonies du 8 mai et 11 novembre nous recevions des Bleuets de France pour la quête dont l'intégralité des fonds était reversée à l'Association Nationale des Anciens Combattants à Paris (ANACR).

Aujourd'hui, l'ANACR n'enverra plus de bleuets sauf si commande informatisée, aussi M. le Maire propose de verser un montant équivalent aux quêtes perçues annuellement (environ 250€) à une association locale d'anciens combattants.
Il met au vote cette proposition qui est acceptée à l'unanimité. Les habitants seront informés qu'il n'y aura plus de vente de bleuets mais uniquement une quête au bénéfice de cette association locale.

- ✓ Concernant l'association Transport Solidaire : cette association existe sur le secteur du Mellois et permet à toute personne de bénéficier d'un accompagnement contre une petite indemnité kilométrique pour aller faire ses courses, pouvoir aller à un rendez-vous médical sur Niort ou autres, etc...C'est une association de bénévoles.

M. le Maire informe que plusieurs personnes de la commune utilisent cette aide et propose de verser une subvention de 100€ à cette association.
M. le Maire met au vote cette proposition qui est acceptée à l'unanimité.
Un article avec toutes les coordonnées de l'association figurera dans le prochain bulletin municipal.

M. le Maire met au vote l'ensemble de ces subventions qui sont votées à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF A MI-TEMPS TEMPORAIRE

En prévision du départ en retraite progressive de notre secrétaire de Mairie, M. le Maire souhaite anticiper et recruter sur un poste dans un premier temps à mi-temps en CDD, sur une période d'un an, soit 17H50 par semaine à compter du 1er septembre 2026.
Pour ce faire, il demande au conseil de bien vouloir créer ce nouveau poste dans les effectifs de la commune. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à créer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à mi-temps, les crédits seront inscrits au budget 2026.

VOTE DE LA CONVENTION URBANISME AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis la création de la commune en 2019, une convention a été signée avec le service urbanisme de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (CCMP) pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (Permis, déclaration, certificat urbanisme...). Cette convention qui est à renouveler, s'accompagne d'une prestation financière qui représente environ 6000 euros pour le budget de la commune.

De plus, il expose que dès l'application du PLUI-H à compter de mai 2026, des modifications vont donc être mises en place dans l'instruction des demandes d'urbanisme dont la déclaration des démolitions qui deviendrait facultative.
M. le Maire souhaite conserver cette démarche et demande l'accord du Conseil.
A l'unanimité le Conseil vote
-pour la conserver et donc d'instruire les permis de démolir
-autorise le maire à signer la convention avec la CCMP avec sa grille tarifaire.

DESIGNATION DES MEMBRES POUR COMMISSIONS

- Désignation Commission Impôts : 24 noms d'habitants de la commune sont proposés à la demande de la Préfecture qui en retiendra certains pour siéger à cette commission
- Désignation des membres du Conseil pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales : Mme FRAGNEAU Monique et M. GOICHON Laurent
- Désignation d'un délégué au CNAS (Prestations sociales pour le personnel) : M. CAQUINEAU Emmanuel
- Désignation de 2 délégués ID79 et CAUE (projets patrimoniaux) : Isabelle BAUDRIT et Emmanuel CAQUINEAU

PLANNING DES MANIFESTATIONS

Sondage : le résultat du sondage réalisé auprès des habitants de la commune :
Choix N°1 : 33 réponses (Apéritif 14 juillet et fête estivale avec repas dans l'été avec petite participation)
Choix N°2 : 13 réponses (uniquement une fête avec repas le 14 juillet)
Choix N°3 : 11 réponses (uniquement une fête estivale avec repas dans l'été)

Le Conseil municipal valide le choix des habitants à savoir, apéritif 14 juillet avec une fête estivale dans l'été avec petite participation.

La fête communale est fixée pour cette année au dimanche 26 juillet 206 à Pioussay (la date pour les prochaines années sera peut-être fixée plus tard dans l'été)

Pour les autres manifestations ou cérémonies, un planning va être défini pour fixer les lieux afin de tourner dans chaque ancienne commune ; d'ores et déjà, il est fixé :

Le 8 mai se fera à la Salle des Fêtes du Breuil-Coiffaud
Le 14 juillet se fera sur la chaume à Hanc
Le 11 novembre se fera à Ardilleux

Questions diverses

- Le locataire de Bouin (angle rue du Bagoudet) vient de donner son préavis, il faudra faire une pré-visite pour vérifier les travaux à prévoir
- Une demande pour l'achat de peupliers a été faite à la commune, ils se situent sur un terrain appartenant à la commune et situés en ZE0001 (ancien Syndicat de l'Aume), il faudra se renseigner sur le prix du marché et savoir si le bois est bon à couper.
- Joël DEMPURE demande comment obliger les locataires de la commune à entretenir leur terrain, car les deux logements sur le Breuil-Coiffaud ne sont pas bien entretenus. M. le Maire indique qu'un courrier leur a déjà été envoyé.
- Un rappel est fait aux associations de vérifier auprès de la Mairie avant d'arrêter une date de manifestation, la réservation de salle.

Fin de la réunion à 23H30

La secrétaire de séance

Le Maire

MAIRIE DE VALDELAUME * 79140 * R.F. (Deux-Sèvres)